

Vous avez besoin d'en parler ?

L'Assistant Social de la CGSS est à votre écoute pour vous **conseiller**, vous **soutenir**, vous **accompagner**

Le Service Social de la CGSS, c'est avant tout, des professionnels expérimentés

L'Assistant Social est titulaire d'un diplôme d'Etat et est tenu au secret professionnel.



Pour en savoir plus, contactez :

- Le Service Social de la CGSS :
SAINT-DENIS : 0262 40 59 08
SAINT-PAUL : 0262 45 75 14
SAINT-PIERRE : 0262 70 06 64
SAINT-ANDRE : 0262 58 83 21
- Le Service Action Sanitaire et Sociale de la CGSS au **0262 40 36 05**
- Le CCAS proche de votre domicile

Nous vous proposons selon votre situation un entretien téléphonique, un rendez-vous, une visite à votre domicile si vous ne pouvez pas vous déplacer.

Retrouvez toutes les informations utiles sur : www.cgss.re

RCS 314 635 483 00014 CGSS REUNION - Avril 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique. Service Communication.

LE SERVICE SOCIAL DE LA CGSS DE LA REUNION

au service des assurés du Régime Général et du Régime Agricole

Un Service spécialisé et expert.



Notre mission :

Vous aider à préserver votre santé ou à faire face aux conséquences de la maladie, de l'accident ou du vieillissement sur le plan social, psychologique, administratif et budgétaire.

Protéger votre santé

Votre santé vous préoccupe, vous avez besoin d'informations et de conseils :

- Vous avez des difficultés pour vous faire soigner et vous vous inquiétez sur les répercussions sur vos ressources, vos proches, votre quotidien...
- Vous n'arrivez pas à faire face à vos dépenses de santé,
- Vous connaissez mal vos droits.

L'Assistant Social peut vous aider et vous guider dans vos démarches

Maintenir votre emploi

Votre état de santé rend difficile votre retour au travail :

- Vous êtes en arrêt de travail et vous êtes et/ou déclaré inapte à votre poste de travail,
- Vous souhaitez être aidé pour votre réinsertion dans votre entreprise,
- Vous devez vous préparer à un nouveau métier.

L'Assistant Social peut évaluer avec vous votre situation et vous aider à construire un projet professionnel adapté



Préserver votre autonomie

Vous souhaitez rester le plus longtemps possible à votre domicile :

- Vous êtes malade, handicapé, et ou âgé, et vous n'arrivez plus à assurer la gestion de votre quotidien,
- Vous avez besoin d'aide pour préparer votre retour à domicile après un séjour à l'hôpital,
- Votre logement n'est plus adapté à vos capacités physiques,
- Vous devez faire face à certains événements douloureux de la vie (décès ou placement en institution de votre conjoint(e) ou d'un proche....).

L'Assistant Social peut vous aider à trouver des solutions adaptées (aide ménagère, habitat...).

